

Éducation en français en Alberta

Référence: <https://education.alberta.ca/éducation-en-français-en-alberta/>

Alberta Education reconnaît que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, et que les Canadiens appartenant à la minorité de langue française en Alberta ont le droit de faire instruire leurs enfants dans une école francophone en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'article 10 de la *School Act*.

Puisque le français est une des deux langues officielles du Canada, l'apprentissage du français s'avère important pour rehausser les possibilités de vivre et de travailler partout au Canada et dans le monde, ainsi que pour favoriser une meilleure compréhension entre les Canadiens d'expression anglaise et française. Alberta Education encourage tous les élèves de l'Alberta à se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes d'apprendre le français. Pour ce faire, le Ministère met à leur disposition des programmes alternatifs de langue tels que l'immersion française et les séquences de cours de français langue seconde.

Français langue première

Les parents qui ont des droits en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* peuvent faire instruire leur enfant dans une école francophone en Alberta. Alberta Education développe le programme d'études pour les élèves de la maternelle à la 12^e année des programmes francophones. Tous les cours, sauf les cours d'anglais, sont offerts entièrement en français.

Ce programme a été conçu afin d'aider les élèves à affirmer leur identité et leur appartenance à la culture française et à la communauté francophone. Il est offert dans 41 écoles à travers la province, ainsi qu'un centre d'éducation à distance, et ce par quatre autorités régionales francophones.

Immersion française

Les programmes d'immersion française s'adressent aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Les élèves apprennent à communiquer en français et développent une appréciation de langue française et des cultures francophones. Ce programme prépare les élèves à poursuivre des études postsecondaires en français.

Les élèves peuvent s'inscrire dans deux types de programmes d'immersion : précoce (à partir de la maternelle) et tardive (à partir de la 7^e année). Le français est utilisé comme langue d'enseignement de nombreuses matières pour une partie importante de chaque journée d'école. Plus de 200 écoles offrent des programmes d'immersion français en Alberta.

Français langue seconde (FLS)

Les cours de français langue seconde s'adressent aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Les élèves développent une bonne base en français ainsi qu'une appréciation de la langue française et des cultures francophones.

Les élèves débutent généralement les cours de français langue seconde en 4^e ou en 10^e année. Dans ce programme, le français est enseigné comme matière, habituellement de 30 à 40 minutes par jour au primaire et au premier cycle du secondaire et 125 heures au deuxième cycle.